

Information Presse

28 avril 2016

Volkswagen commence la mise en œuvre des mesures pour les premières Golf

- L'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) approuve la solution logicielle pour les Golf 2.0I TDI BMT concernées
- Les clients peuvent prendre rendez-vous à l'atelier dans un court délai
- Les autres modèles à volume suivront prochainement

La marque Volkswagen Véhicules Particuliers commence la modification technique des véhicules concernés équipés du moteur type EA 189. Le premier modèle pour lequel les clients pourront bientôt prendre un rendez-vous à l'atelier est la Golf 2.0I TDI Blue Motion Technology (BMT). En Europe, environ 15 000 Golf, équipées d'une boîte manuelle, sont concernées. D'autres modèles de la marque Volkswagen Véhicules Particuliers suivront rapidement dans le processus de mise en œuvre des mesures.

Dans le développement des mesures techniques, les solutions respectueuses du client ont la priorité. C'est pourquoi les véhicules concernés seront répartis dans différents groupes pour le passage à l'atelier afin d'assurer une mise en œuvre efficace des modifications. Après examen et confirmation par le KBA, tous les clients concernés ont déjà reçu une première lettre les informant de cette mesure. Ultérieurement, dans une seconde lettre, les propriétaires des véhicules seront invités à prendre rendez-vous dans un atelier d'un partenaire Volkswagen de leur choix. Cette lettre sera prochainement envoyée à tous les clients propriétaires d'une Golf 2.0I TDI BMT.

En étroite collaboration avec l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA), l'objectif déclaré par Volkswagen est de faire en sorte que la solution technique n'affecte en rien les niveaux de consommation d'essence, les données de performances ou les émissions de bruit des véhicules concernés. Pour la Golf 2.0I TDI BMT, le KBA a confirmé que ces objectifs étaient pleinement atteints.

Volkswagen travaille à plein régime afin de mettre en œuvre les solutions techniques et de rectifier tous les véhicules concernés par la question des NOx. Cela sera fait en étroite collaboration avec les autorités compétentes. En Europe, Volkswagen exerce son droit en tant que constructeur de rectifier les véhicules concernés. Les clients Volkswagen ne supporteront aucuns coûts liés à ces mesures techniques. A cet égard, Volkswagen veillera à ce que soit proposée gratuitement à tous les clients une solution de mobilité de remplacement.

Par-dessus tout, les véhicules concernés sont techniquement sûrs et en état de rouler. Ils peuvent être conduits sur la route sans aucune restriction jusqu'à que la modification soit réalisée. La mise en œuvre des mesures techniques nécessaires est réalisée dans toute l'Europe

en accord avec le calendrier et le plan d'action coordonnés avec l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA).